

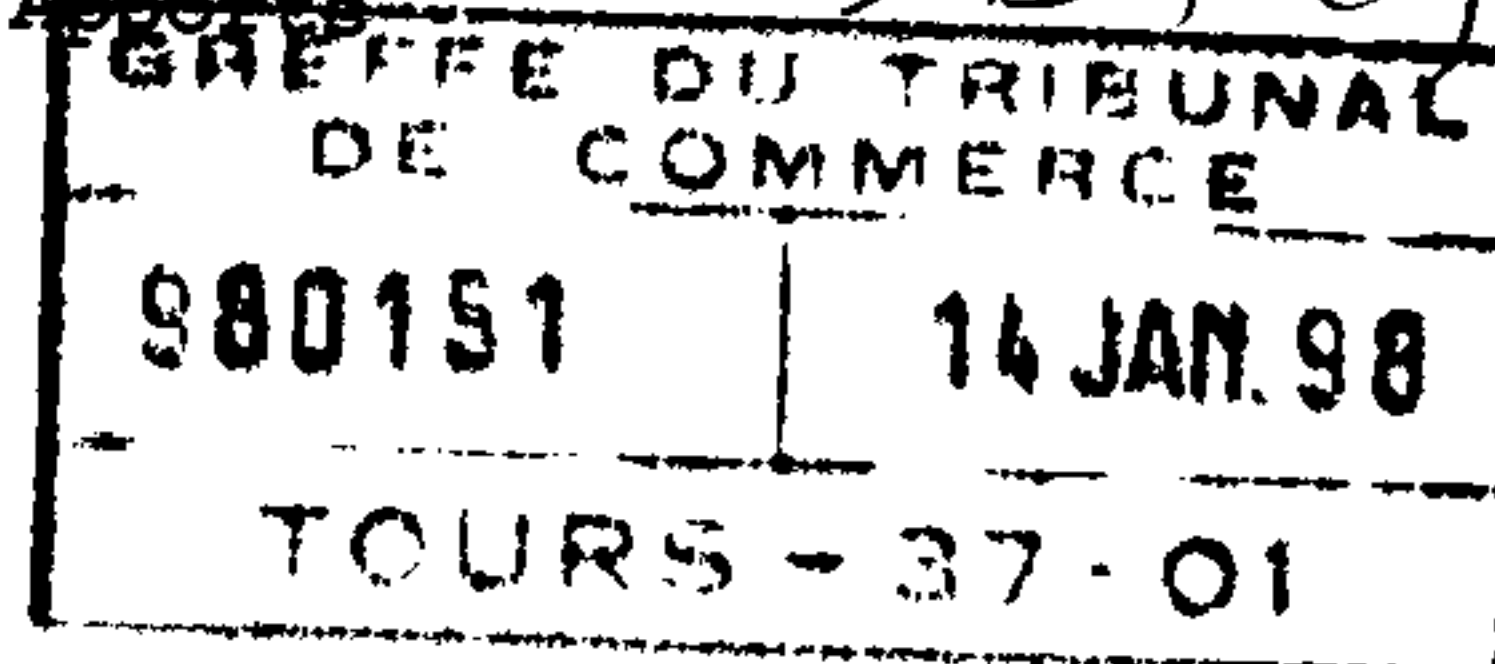
10 DEC. 1997

GREFFE du TRIBUNAL  
de COMMERCE - TOURS

REQUETE à Monsieur le Président du Tribunal de  
Commerce de TOURS

11 DEC. 1997

RCS  
-----  
Désignation d'un Commissaire aux Apports



-----  
LE SOUSSIGNE :

Guy, Jules, Emile DENIS, Directeur de Société, époux  
de Madame née Colette, Odélia, Marie THOMAS, demeurant à  
LUYNES-FONDETTES, (37230), 19, rue du Four Blanc ;

nés savoir :

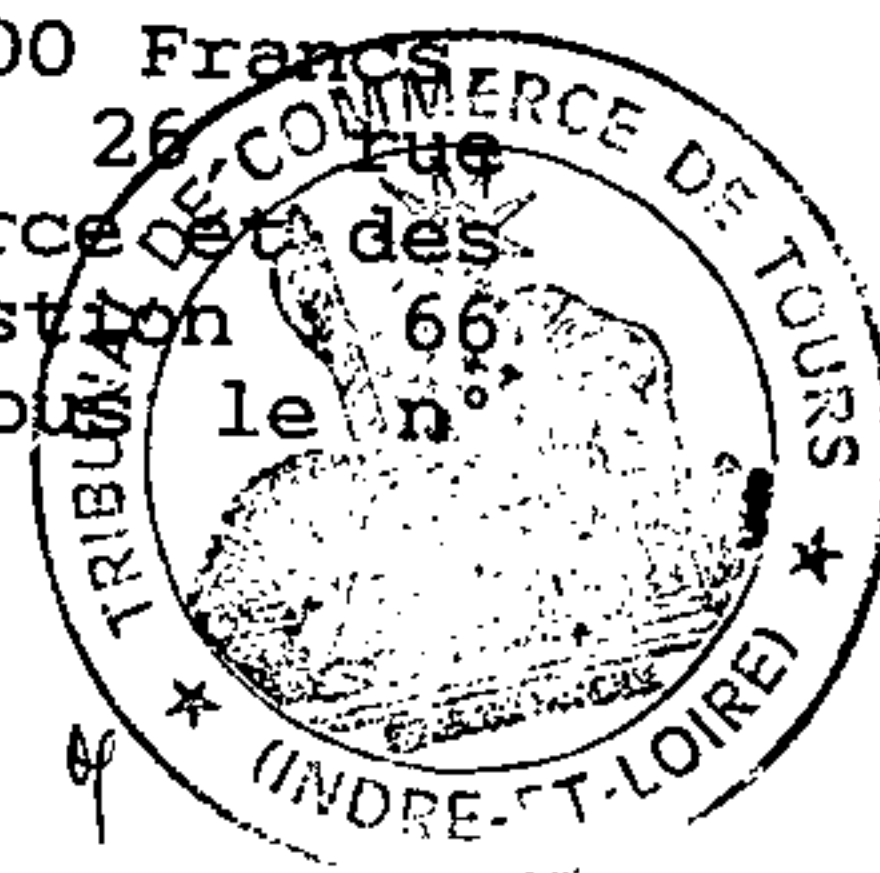
Monsieur DENIS, le 14 JUILLET 1944 à PARIS 9<sup>ème</sup>  
Madame DENIS, le 26 DECEMBRE 1939 à LE PRE SAINT  
GERVAIS

Mariés sous le régime de la séparation des biens aux  
termes de leur contrat de mariage reçu par Maître  
DELARUE, Notaire à PANTIN, le 10 MARS 1964, préalable  
à leur union célébrée en la Mairie de PARIS 9<sup>ème</sup>,  
le 21 MARS 1964, lequel régime n'a subi aucune  
modification conventionnelle ou judiciaire depuis  
lors ;

Président du Conseil d'Administration de la Société  
« SOFIDEN » Société anonyme au capital de 8.588.250 Francs,  
dont le siège social est à TOURS (37100), 24, rue Christiaan  
Huygens, immatriculée au registre du commerce et des sociétés  
de ROUEN sous le n° B 402 734 420 (N° de gestion : 95 B 749) et  
au répertoire national des entreprises sous le n° siret : 402  
734 420 00019 NAF 74.1J

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIVIT :

Madame Colette DENIS est propriétaire de CINQ MILLE  
DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT actions de la Société "A. NEMERY ET  
CALMEJANE », Société anonyme au capital de 6.000.000,00 Francs,  
dont le siège social est à TOURS (37100), 22 à 26, rue  
Christiaan Huygens, immatriculée au registre du commerce et des  
sociétés de TOURS sous le n° B 664 801 628 (N° de gestion : 66  
B 162) et au répertoire national des entreprises sous le n°





siret : 664 801 628 00010 NAF 51.4S, et qu'elle souhaite en apporter CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE SEIZE à la Société « SOFIDEN » déjà actionnaire de la Société « A. NEMERY ET CALMEJANE » à hauteur de TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE TROIS ACTIONS sur les SOIXANTE MILLE composant le capital social.

La Société SOFIDEN a pour objet la prise de participation dans toutes sociétés, dans la gestion de portefeuille, la direction et l'animation dans les sociétés participantes.

La durée est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF ANNEES à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés (7 Novembre 1995).

L'apport envisagé entraînera une augmentation de capital de la Société SOFIDEN et l'attribution d'actions à Madame Colette DENIS déjà actionnaire de la Société « SOFIDEN » à hauteur de DIX MILLE CINQ CENT HUIT ACTIONS en pleine propriété et de QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE ACTIONS en usufruit.

C'est pourquoi le requérant conformément aux dispositions des articles L 157-1 al. 1 et Art. D 64 sur renvoi de l'article D 148-1, le requérant sollicite la désignation d'un commissaire aux apports, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par Madame Colette DENIS à la Société SOFIDEN.

Le Conseil des Sociétés "A. NEMERY ET CALMEJANE » et « SOFIDEN » est la SELARL *Conseillentreprise*<sup>®</sup> représentée par Christian MARGUET, Avocat, Spécialiste en droit fiscal et en droit des sociétés, 10, Place G. Robert à ROUEN (Seine Maritime)

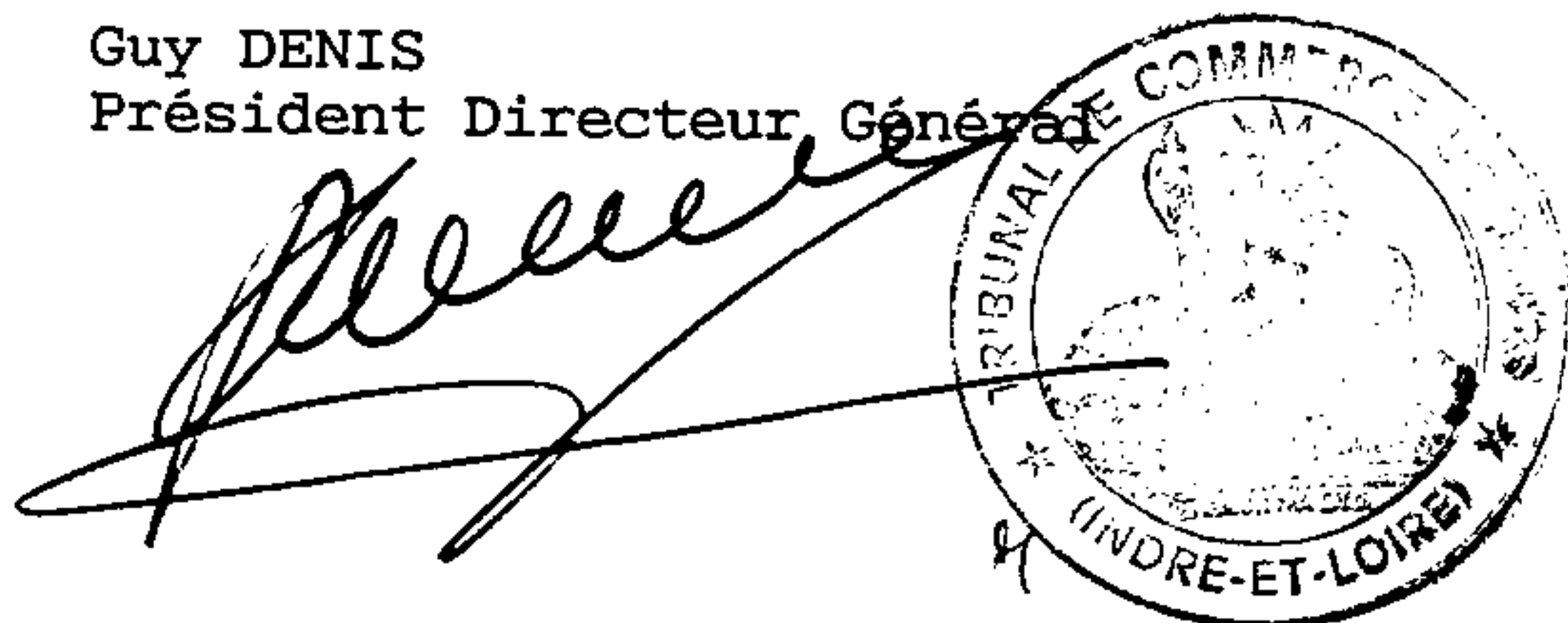
Le Cabinet comptable des mêmes sociétés est le Cabinet BAZIN, Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, 20, rue Petit de Julleville à ROUEN ((Seine Maritime) représenté par M. Pascal BAZIN.

Le Commissaire aux Comptes de chaque société est Monsieur Richard PERROT, demurant à LE HAVRE, 186, Boulevard François 1er ;

A ce titre, ils ne peuvent remplir la mission de Commissaire aux Apports.

Fait à TOURS, le quatre novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept.

Guy DENIS  
Président Directeur Général





**ORDONNANCE**

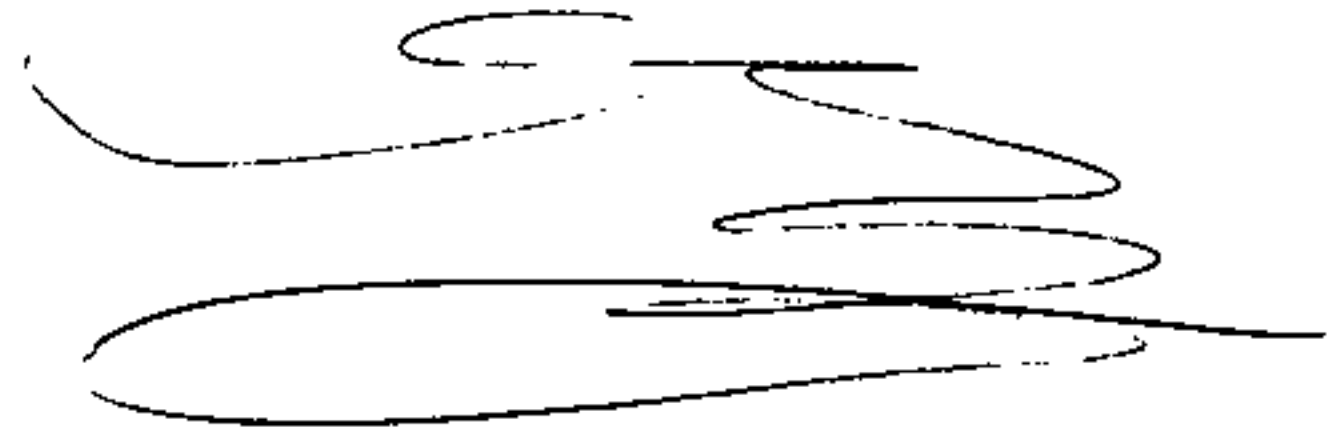
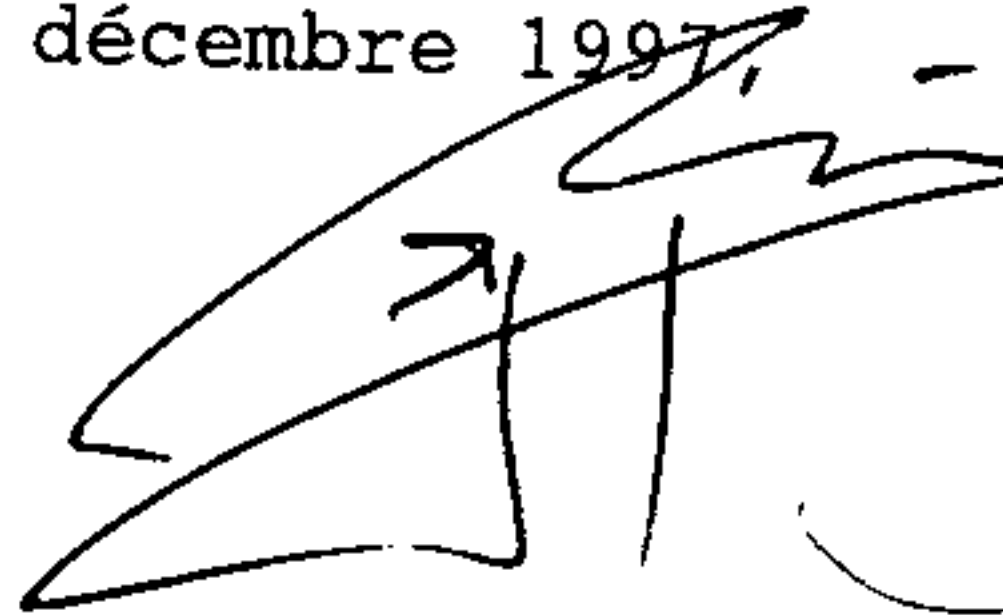
Nous, Daniel LÉON, Président du Tribunal de Commerce de Tours,  
Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par Monsieur Guy DENIS, demeurant à  
LUYNES 37230, 19 rue du Four Blanc, Président de la Société  
"SOFIDEN", société anonyme au capital de 8 588 250 F., dont le  
siège social est à TOURS 37100, 24 rue Christian-Huygens,  
Vu les articles L157-1, art.D64 sur renvoi de l'article D148-1,

Nommons la SA FIDECO AUDIT ET CONSEIL, 24-26 rue Dublineau BP  
2725, 37027 TOURS CEDEX, prise en la personne de Monsieur Jean-  
Claude HENRY, en qualité de commissaire aux apports, avec pour  
mission :

- de décrire les apports réalisés par Madame Colette DENIS à la  
SA SOFIDEN, d'indiquer le mode d'évaluation retenu et les  
raisons de ce choix,
- d'affirmer que la valeur dudit apport correspond à la valeur  
réelle,
- de dire s'il résulte de ces apports un avantage particulier,
- de tout ce qui précède, établir un rapport qui sera tenu, à  
l'adresse du siège social, à la disposition des actionnaires,  
Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

Fait à Tours, le 11 décembre 1997.



Approuvé sans renvoi  
ni mot rayé nul./.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Greffier,

